

DECLARATION DE CONFORMITE CE

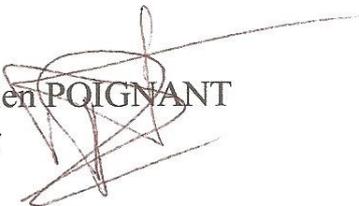
Conformément à l'annexe VII du décret n° 95-292

Je soussigné, Monsieur Damien POIGNANT, directeur de **Damien POIGNANT – CXV**, 29 avenue de l'île de la masse – 44380 PORNICHET – FRANCE, assure et déclare que les dispositifs suivants :

CANNES DE MALADE, métalliques
Référence : CSTABK03

appartiennent à la classe I et satisfont aux dispositions du Livre V du Code de la Santé Publique qui leurs sont applicables . De ce fait, je m'estime remplir les obligations des exigences essentielles selon l'annexe I.

M. Damien POIGNANT
directeur



Pornichet, le 15 septembre 2012